

Direction Education
Prestations scolaires et périscolaires
☎ 01 58 43 35 94
prestations.scolaires-periscolaires@ville-creteil.fr



reçu le

- Hôtel de Ville
- courrier
- courriel

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

DEMANDE DE DEROGATION AUX SECTEURS SCOLAIRES

(DEPOT DES DEMANDES A EFFECTUER DU 2 FEVRIER AU 30 MAI 2026)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ECOLE DE SECTEUR OU ECOLE FREQUENTEE.....

ECOLE SOUHAITEE.....

DECISION DE L'AUTORITE MUNICIPALE Réf dossier :

DECISION DE L'AUTORITE MUNICIPALE Réf dossier :

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ECOLE DE SECTEUR EST OBLIGATOIRE (MEME S'IL EST ENVISAGE UNE DEROGATION AUX SECTEURS SCOLAIRES)

CONCERNANT L'ENFANT	CONCERNANT LES PARENTS
NOM DE L'ENFANT	NOM
PRENOM	ADRESSE
DATE DE NAISSANCE	☎ :
SEXE <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	e-mail :
	EMPLOYEUR
	ADRESSE
	☎ :
SI L'ENFANT ETAIT SCOLARISE EN 2024 / 2025 INDIQUEZ : l'école fréquentée	NOM
le niveau de classe	ADRESSE
SI L'ENFANT N'ETAIT PAS SCOLARISE INDIQUEZ SON MODE DE GARDE : <input type="checkbox"/> crèche <input type="checkbox"/> nourrice <input type="checkbox"/> congé parental <input type="checkbox"/> famille <input type="checkbox"/> autres	☎ :
ECOLE DE SECTEUR :	e-mail :
	EMPLOYEUR
ECOLE DEMANDEE :	ADRESSE
	☎ :
Date de la scolarisation demandée:	
FRERE(S) ET SŒUR(S) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI (Si oui, indiquez leur nom, prénom, date de naissance, école et classe fréquentée)	

T.S.V.P.

